

Conditions de ventes et Charte d'Utilisation du site Puces-privées.com

Le fait d'accéder ou d'utiliser ce site internet entraîne votre acceptation des présentes dispositions. **Si vous n'acceptez pas l'intégralité de ces dispositions, n'utilisez pas ce site internet.**

Information sur la société

Puces-privées.com est la propriété de la marque **puces-privées.com**, déposée à l'INPI le 3/9/2014 sous le numéro 14 4 115 482

SIRET: 807 782 560 000 21

Webmaster: Société Eltyweb

contact: julien@eltyweb.com

Hébergement du site: Eltyweb

- Edition et exploitation du site Puces-privées.com consacré à la **mise en relation de marchands professionnels (antiquaires, brocanteurs, galeristes, décorateurs et revisiteurs de l'Art ancien)**, avec des particuliers amateurs d'art et d'antiquités.

Puces-privées permet également à des particuliers de vendre sous certaines RESTRICTIONS TECHNIQUES des pièces d'art ancien à des visiteurs ou vendeurs PROFESSIONNELS.

- **Puces-privées.com c'est également le relais sur le web des événements brocante et antiquités de France et étranger.** Ce module de marque « module événements puces-privées.com » s'adresse à des organisateurs qui mettent en place des événements professionnels et brocante et antiquités mais aussi aux marchands (abonnés ou non à puces-privées.com) qui souhaiteraient diffuser des pièces en avant-première d'un événement terrain.

Les présentes conditions générales s'appliquent à votre utilisation de ce site internet dans sa globalité (« Puces-privées.com », le « site »). Elles pourront être modifiées à tout moment au gré des évolutions ou ajouts effectués sur ce site.

Certains services proposés par le site et certaines parties du site peuvent être complétés de conditions d'utilisations spécifiques et/ou de conditions de ventes. En cas de conflit, les termes de ces conditions spécifiques prévalent sur ceux des présentes conditions générales.

En accédant à ce site, vous vous engagez à prendre connaissance de nos conditions et à vous tenir informé de toute modification ou ajout. En utilisant ce site, vous confirmez **que vous avez plus de 18 ans** et que vous bénéficiez de la capacité juridique pour accepter ces termes. Si vous utilisez le site au nom d'une personne morale, vous confirmez que vous avez l'autorisation d'accepter ces termes en son nom.

Définitions

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente régissent les services mis à disposition par le site Puces-privées.com, ci-après désigné « le site » auprès du Vendeur PROfessionnel utilisant ces services ci-après désigné « V.PRO », auprès du VISITeur PROfessionnel désigné « VISIT.PRO », auprès du Vendeur PROfessionnel sur EVENemenT désigné « V.PRO.EVENT », du Vendeur PARTiculier ci-après désigné « V.PAR » et du VISITeur PARTiculier désigné « VISIT.PAR »

« public » désigne le rassemblement des comptes V.PRO, V.PAR, VISIT.PRO et VISIT.PAR

« l'organisateur » désigne la société organisatrice d'un événement professionnel (brocante, antiquités, location de pièces anciennes).

« vitrine » désigne l'ensemble des pièces mise en vente par les comptes V.PRO ou V.PRO.EVENT ou V.PAR

1. L'espace de vente

L'espace de vente réunit en un même lieu d'exposition :

- les pièces proposées à la vente au travers de vitrines réalisées par les V.PRO ou V.PRO.EVENT indépendants (Antiquaires / Brocanteurs / Galeristes, Artisans décorateurs / restaurateurs / revisiteurs d'Art) et par les V.PAR.

Toutes ces vitrines sont publiées sous l'entière et seule responsabilité des V.PRO ou V.PRO.EVENT et des V.PAR. Le Site ne pourra en aucun être tenu responsable du contenu de ces annonces et des transactions pouvant être opérées entre le particulier et le professionnel.

- Le public visiteur constitué des VISIT.PRO et VISIT.PAR

2. Droits et obligations à la création de la vitrine

Le V.PRO ou V.PAR doit avoir pris connaissance et respecter conditions d'utilisation du site au même que les présentes conditions générales de ventes.

2.1 – Obligations du V.PRO ou V.PRO.EVENT

- Le V.PRO ou V.PRO.EVENT qui désire exercer une activité commerciale par l'intermédiaire du Site devra s'identifier auprès de PUCES-PRIVÉES.COM en cette qualité. Le V.PRO ou V.PRO.EVENT doit être un professionnel du secteur de la vente de biens d'occasion, code statistique INSEE 47.79Z (ex NAF 525ZB) dûment inscrit en tant que tel et remplissant ses obligations légales déclaratives et fiscales vis à vis des administrations françaises. Lors de l'inscription et l'ouverture du compte V.PRO ou V.PRO.EVENT un n° de SIRET nominatif, en vigueur, sera obligatoirement à renseigner. En cas de manquement à cette obligation, ou le constat de transmettre des données fausses ou falsifiées cela entrainera la résiliation du présent contrat et la clôture du compte sans remboursement des sommes versées.

2.1.2 – Prix de vente

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT propose à la vente depuis le site Web les objets ou meubles lui appartenant.

Toutes les transactions effectuées par un V.PRO ou V.PRO.EVENT via la plate-forme sont conclues directement entre le V.PRO et les acheteurs. Par conséquent, le V.PRO est ou V.PRO.EVENT seul responsable des contrats qu'il conclut avec les acheteurs et, à ce titre, s'engage à respecter les dispositions législatives applicables et notamment la réglementation sur la protection des consommateurs et sur la vente à distance.

Aussi le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à fournir à l'acheteur une facture répondant aux exigences légales pour que ce dernier puisse faire valoir son droit de rétractation.

Le prix de vente des objets et meubles est déterminé par le V.PRO ou V.PRO.EVENT et est affiché sur le site Web. Si le tarif n'est pas indiqué sur le site, le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à communiquer le tarif sur simple demande verbale ou écrite de l'acheteur. Les frais de port sont à la charge de l'acheteur et sont obligatoirement mentionnés à l'acheteur sur le site pour chaque article présenté. L'acheteur a également la possibilité de retirer l'objet chez le V.PRO ou V.PRO.EVENT. Dans ce cas il n'y a pas de frais de livraison et cette mention doit impérativement être précisée lors de la mise en ligne du bien.

Les prix indiqués sont sous la responsabilité du V.PRO ou V.PRO.EVENT. Ce sont ses propres conditions générales de vente qui s'appliquent sur les produits proposés. Le V.PRO ou V.PRO.EVENT être en mesure de les fournir par écrit à l'acheteur sur simple demande. PUCES-privées.com ne pourra être en aucun cas recherché en responsabilité en cas de litige ou de défaut de paiement suite à une transaction initiée à partir du site.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à choisir un nom de Vitrine et/ou un slogan dans le respect de la législation en vigueur. En particulier, le nom de Vitrine et/ou le slogan ne devront pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage également à maintenir sa Vitrine à jour, notamment au regard de la disponibilité ou de l'état des Articles offerts à la vente.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à sauvegarder et archiver par ses propres moyens les contenus qu'il a mis en ligne dans sa Vitrine. PUCES-PRIVÉES.COM ne saurait être tenue de conserver ou d'archiver les contenus mis en ligne par les V.PRO ou V.PRO.EVENT

2.2 Articles diffusés par le V.PRO ou V.PRO.EVENT

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à ce que les Articles soient parfaitement conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au droit en vigueur en France, ainsi qu'aux droits des tiers et qu'ils ne soient pas susceptibles de heurter la sensibilité des mineurs.

En particulier, le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'interdit de mettre en vente des Articles portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle (articles contrefaits) ou à des réseaux de distribution sélective.

En cas de doute sur l'authenticité d'un Article et afin de lutter contre la vente d'articles contrefaits, le V.PRO ou V.PRO.EVENT reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM puisse refuser sa mise en ligne ou, pour le moins, exiger que le V.PRO lui fournisse des documents complémentaires sur cet Article (photographies, factures, preuves d'authenticité, etc.).

Le V.PRO s'engage à proposer à la vente exclusivement des pièces anciennes brutes, détournées ou revisitées minutieusement décrites et titrées. Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à ne jamais proposer à la vente des pièces copiées ou neuves.

En cas de doute sur la nature d'un Article et afin de préserver la qualité des pièces préservées, les exigences et l'éthique de puces-privées.com sur la diffusion des articles, le V.PRO ou V.PRO.EVENT reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM puisse refuser sa mise en ligne ou, pour le moins, exiger que le V.PRO ou V.PRO.EVENT lui fournisse des documents complémentaires sur cet Article (photographies, factures, preuves d'origines, etc.).

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à ce que tout Article mis en vente corresponde à un bien matériel disponible immédiatement dont il dispose de la pleine et entière propriété et capacité de vente. Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à donner tous les détails d'usure de l'article au potentiel Acheteur. Toutefois le V.PRO ou V.PRO.EVENT peut diffuser sur sa vitrine des pièces déjà vendues à l'occasion de déballages (foires ou salons) mais la mention « VENDU » doit clairement être notifiée sur l'article présenté.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT concède à PUCES-PRIVÉES.COM une licence non-exclusive et gratuite sur les contenus publiés sur sa vitrine, au fur et à mesure de leur mise en ligne, pour le monde entier et pour toute la durée de leur protection par les lois applicables, aux fins de leur reproduction, représentation, exploitation ou suppression sur le Site par tous moyens, quels que soient les contenus, les caractéristiques, les versions et les modes de diffusion du Site, étant entendu que la présente licence inclut pour PUCES-PRIVÉES.COM le droit de corriger, modifier ou supprimer ces contenus, notamment pour des raisons techniques, aux fins de la fourniture des services du Site, conformément aux présentes Conditions Générales.

Dans ce cadre, le V.PRO ou V.PRO.EVENT garantit à PUCES-PRIVÉES.COM la jouissance paisible et entière des droits concédés.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à décrire, dans la réalisation de sa vitrine, l'Article proposé à la vente selon ses caractéristiques effectives, conformément au formulaire proposé par le Site.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM est en droit d'exiger qu'il modifie et/ou supprime l'article et/ou de le faire elle-même directement, notamment si le V.PRO ou V.PRO.EVENT n'a pas publié l'article dans la catégorie adéquate.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM dispose d'un droit discrétionnaire d'accepter ou de refuser la mise en ligne d'une pièce, d'une vitrine sur le Site. En cas de refus de mise en ligne, PUCES-PRIVÉES.COM fera ses meilleurs efforts pour indiquer au V.PRO ou V.PRO.EVENT, dans les meilleurs délais, les raisons de son refus"

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à ne publier que des photographies de qualité. Il reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM sera en droit de refuser la mise en ligne d'un Article si la qualité de la photographie n'est pas conforme aux exigences requises.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT accepte également que PUCES-PRIVÉES.COM puisse retoucher les photographies des articles afin d'optimiser leur visibilité.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à retirer de sa vitrine dans les meilleurs délais tout article qu'il ne souhaiterait plus vendre.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT accepte que les articles vendus constituant sa vitrine soient diffusés sur les sites partenaires de PUCES-PRIVÉES.COM.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT accepte également que PUCES-PRIVÉES.COM puisse communiquer sur certains articles qu'il aura mis en vente.

PUCES-PRIVEES.COM rappelle au V.PRO ou V.PRO.EVENT agissant à titre professionnel de son obligation de respecter les lois et règlements relatifs à l'exercice d'une activité commerciale de vente à distance. Il devra notamment s'assurer que son offre d'achat comporte les informations exigées par l'article R123-237 du Code de commerce (Numéro SIREN, ville de son siège social).

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT s'engage à envoyer à l'Acheteur une facture répondant aux exigences légales. Cette facture devra notamment mentionner l'existence et les modalités d'exercice du droit de rétractation pour l'Acheteur.

2.3 Obligations du V.PAR

Le V.PAR est soumis à des règles strictes pour la vente de pièces d'art. Le particulier vendeur s'engage **à n'avoir aucune activité dans le secteur des antiquités, brocante, décoration et détournement de l'art ancien** code statistique INSEE 47.79Z2 (ex NAF 525ZB) ou apparentés.

La vitrine sera créée pour un maximum de 90 jours consécutifs ou non sur une année glissante de 365 jours. Au-delà de 90j, le compte V.PAR sera automatiquement transformé en compte VISIT.PAR et la vitrine retirée de l'espace de vente. Le V.PAR sera informé par mail de la date de fin de sa période de vente. Les vitrines seront invisibles pour les autres comptes V.PAR ou VISIT.PAR. Les vitrines des V.PAR seront vues EXCLUSIVEMENT par les comptes V.PRO ou VISIT.PRO ayant été identifiés et certifiés comme tels sur puces-privées.com.

2.3.1 – Prix de vente

Le V.PAR propose à la vente depuis le site Web les objets ou meubles lui appartenant.

Toutes les transactions effectuées par un V.PAR via la plate-forme sont conclues directement entre le V.PAR et les V.PRO ou VISIT.PRO. Par conséquent, le V.PAR est seul responsable des contrats qu'il conclut avec les V.PRO ou VISIT.PRO.

Le prix de vente des objets et meubles est déterminé par le V.PAR et est affiché sur le site Web. Si le tarif n'est pas indiqué sur le site, le V.PAR s'engage à communiquer le tarif sur simple demande verbale ou écrite du V.PRO ou du VISIT.PRO. Les frais de port sont à la charge du V.PRO ou du VISIT.PRO et sont obligatoirement mentionnés au V.PRO ou VISIT.PRO sur le site pour chaque article présenté. Le V.PRO ou le VISIT.PRO a également la possibilité de retirer l'objet chez le V.PAR. Dans ce cas il n'y a pas de frais de livraison et cette mention doit impérativement être précisée lors de la mise en ligne du bien.

Les prix indiqués sont sous la responsabilité du V.PAR. Ce sont ses propres conditions générales de vente qui s'appliquent sur les produits proposés. Le V.PAR être en mesure de les fournir par écrit au V.PRO ou au VISIT.PRO sur simple demande. Pucés-privées.com ne pourra être en aucun cas recherché en responsabilité en cas de litige ou de défaut de paiement suite à une transaction initiée à partir du site.

Le V.PAR s'engage à choisir un nom de Vitrine et/ou un slogan dans le respect de la législation en vigueur. En particulier, le nom de Vitrine et/ou le slogan ne devront pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

Le V.PAR s'engage également à maintenir sa Vitrine à jour, notamment au regard de la disponibilité ou de l'état des Articles proposés à la vente.

Le V.PAR s'engage à sauvegarder et archiver par ses propres moyens les contenus qu'il a mis en ligne dans sa Vitrine. PUCES-PRIVÉES.COM ne saurait être tenue de conserver ou d'archiver les contenus mis en ligne par les V.PAR

2.4 Articles proposés par le V.PAR

Le V.PAR s'engage à ce que les Articles soient parfaitement conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au droit en vigueur en France, ainsi qu'aux droits des tiers et qu'ils ne soient pas susceptibles de heurter la sensibilité des mineurs.

En particulier, le V.PAR s'interdit de mettre en vente des Articles portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle (articles contrefaits) ou à des réseaux de distribution sélective.

En cas de doute sur l'authenticité d'un Article et afin de lutter contre la vente d'articles contrefaits, le V.PAR reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.VOM puisse refuser sa mise en ligne ou, à tout le

moins, exiger que le V.PAR lui fournisse des documents complémentaires sur cet Article (photographies, factures, preuves d'authenticité, etc.).

Le V.PAR s'engage à proposer à la vente exclusivement des pièces anciennes brutes, détournées ou revisitées minutieusement décrites et titrées. Le V.PAR s'engage à ne jamais proposer à la vente des pièces copiées ou neuves.

En cas de doute sur la nature d'un Article et afin de préserver la qualité des pièces préservées, les exigences et l'éthique de pucés-privées.com sur la diffusion des articles, le V.PAR reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.VOM puisse refuser sa mise en ligne ou, pour le moins, exiger que le V.PAR lui fournisse des documents complémentaires sur cet Article (photographies, factures, preuves d'origines, etc.).

Le V.PAR s'engage à ce que tout Article mis en vente corresponde à un bien matériel disponible immédiatement dont il dispose de la pleine et entière propriété et capacité de vente. Le V.PAR s'engage à donner tous les détails d'usure de l'article au potentiel V.PRO ou VISIT.PRO. Toutefois le V.PAR peut diffuser sur sa vitrine des pièces déjà vendues à l'occasion de déballages (foires ou salons) mais la mention « VENDU » doit clairement être notifiée sur l'article présenté.

Le V.PAR concède à PUCES-PRIVÉES.COM une licence non-exclusive et gratuite sur les contenus publiés dans ses Annonces, au fur et à mesure de leur mise en ligne, pour le monde entier et pour toute la durée de leur protection par les lois applicables, aux fins de leur reproduction, représentation, exploitation ou suppression sur le Site par tous moyens, quels que soient les contenus, les caractéristiques, les versions et les modes de diffusion du Site, étant entendu que la présente licence inclut pour PUCES-PRIVÉES.COM le droit de corriger, modifier ou supprimer ces contenus, notamment pour des raisons techniques, aux fins de la fourniture des services du Site, conformément aux présentes Conditions Générales.

Dans ce cadre, le V.PAR garantit à PUCES-PRIVÉES.COM la jouissance paisible et entière des droits concédés.

Le V.PAR s'engage à décrire, dans son Annonce, l'Article proposé à la vente selon ses caractéristiques effectives, conformément au formulaire proposé par le Site.

Le V.PAR reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM est en droit d'exiger qu'il modifie et/ou supprime son Annonce et/ou de le faire elle-même directement, notamment si le V.PAR n'a pas publié son Annonce dans la catégorie adéquate.

Le V.PAR reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM dispose d'un droit discrétionnaire d'accepter ou de refuser la mise en ligne d'une Annonce sur le Site. En cas de refus de mise en ligne, PUCES-PRIVÉES.VOM fera ses meilleurs efforts pour indiquer au V.PAR, dans les meilleurs délais, les raisons de son refus"

Le V.PAR s'engage à ne publier que des photographies de qualité. Il reconnaît et accepte que PUCES-PRIVÉES.COM sera en droit de refuser la mise en ligne d'un Article si la qualité de la photographie n'est pas conforme aux exigences requises.

Le V.PAR accepte également que PUCES-PRIVÉES.VOM puisse retoucher les photographies des Articles afin d'optimiser leur visibilité.

Le V.PAR s'engage à retirer de son Catalogue dans les meilleurs délais tout Article qu'il ne souhaiterait plus vendre.

Le V.PAR accepte que son Annonce soit diffusée sur les sites partenaires de PUCES-PRIVÉES.COM.

Le V.PAR accepte également que PUCES-PRIVÉES.COM puisse communiquer sur certains Articles qu'il aura mis en vente.

Le V.PAR s'engage à envoyer à l'V.PRO ou VISIT.PRO une facture ou toute attestation de vente répondant aux exigences légales.

2.5 – Obligations du VISIT.PRO

Le VISIT.PRO doit être un professionnel du secteur de la vente de biens d'occasion, code statistique INSEE 47.79Z (ex NAF 525ZB) dûment inscrit en tant que tel et remplissant ses obligations légales déclaratives et fiscales vis à vis des administrations françaises. Lors de l'inscription et l'ouverture du compte VISIT.PRO un n° de SIRET nominatif, en vigueur, sera obligatoirement à renseigner. En cas de manquement à cette obligation, ou le constat de transmettre des données fausses ou falsifiées cela entrainera la résiliation du présent contrat et la clôture du compte sans remboursement des sommes versées.

En s'enregistrant auprès de PUCES-PRIVEES.COM, le VISIT.PRO dispose après le règlement de son abonnement qui lui confère le droit de pénétrer sur le site, de disposer d'un identifiant unique et d'un code d'accès nominatif strictement personnels, qu'il s'engage à maintenir confidentiels. Le VISIT.PRO enregistré est seul autorisé à utiliser le Site à l'aide de l'identifiant et du code d'accès nominatif.

PUCES-PRIVEES.COM pourra être amenée, à titre exceptionnel et dans le but de lutter contre les éventuelles fraudes, à procéder à une validation de l'identité du VISIT.PRO. En cas de communication tardive ou de défaut de communication des informations requises par PUCES-PRIVEES.COM dans le cadre de la validation de l'identité, PUCES-PRIVEES.COM pourra procéder, par mesure de sécurité, à la radiation du compte.

Les données à caractère personnel collectées lors de cette vérification seront traitées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à la politique de protection de la vie privée de PUCES-PRIVEES.COM.

Le VISIT.PRO s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'acquisition de biens de toute nature. En particulier, le VISIT.PRO est averti qu'il est susceptible d'être qualifié d'acquéreur intracommunautaire au sens de l'article 256 bis du Code général des impôts ; En outre, le VISIT.PRO est averti qu'il est susceptible de se voir réclamer par l'Administration le paiement de la TVA et de droits de douane lors de l'acquisition de Produits auprès de Vendeurs situés en dehors de l'Union européenne.

Le VISIT.PRO s'engage à posséder une boîte aux lettres normalisée conforme aux recommandations des services postaux (dimension de la boîte aux lettres, indication des coordonnées des résidents, etc.).

Le VISIT.PRO s'interdit d'acquérir, par l'intermédiaire du Site, des Articles portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle (Articles contrefaits) ou à des réseaux de distribution sélective.

Le VISIT.PRO s'interdit à tout acte de vente, verbal ou écrit de par son statut de visiteur et non d'acheteur. S'il était avéré, prouvé, que le VISIT.PRO s'adonne à des tentatives d'écoulement de pièces, de racolages auprès des vitrines des V.PAR ou V.PRO sur le Site, PUCES-PRIVEES.COM se réserve le droit après 2 rappels de procéder à la radiation du compte de facto et sans remboursement de l'abonnement contracté.

2.6 - Obligations du VISIT.PAR

En s'enregistrant auprès de PUCES-PRIVEES.COM, le VISIT.PAR dispose d'un accès gratuit qui lui confère le droit de pénétrer sur le site, de disposer d'un identifiant unique et d'un code d'accès nominatif

strictement personnels, qu'il s'engage à maintenir confidentiels. Le VISIT.PAR enregistré est seul autorisé à utiliser le Site à l'aide de l'identifiant et du code d'accès nominatif.

PUCES-PRIVEES.COM pourra être amenée, à titre exceptionnel et dans le but de lutter contre les éventuelles fraudes, à procéder à une validation de l'identité du VISIT.PAR. En cas de communication tardive ou de défaut de communication des informations requises par PUCES-PRIVEES.COM dans le cadre de la validation de l'identité, PUCES-PRIVEES.COM pourra procéder, par mesure de sécurité, à la radiation du compte.

Les données à caractère personnel collectées lors de cette vérification seront traitées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à la politique de protection de la vie privée de PUCES-PRIVEES.COM.

Le VISIT.PAR s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'acquisition de biens de toute nature. En particulier, le VISIT.PAR est averti qu'il est susceptible d'être qualifié d'acquéreur intracommunautaire au sens de l'article 256 bis du Code général des impôts ; En outre, le VISIT.PAR est averti qu'il est susceptible de se voir réclamer par l'Administration le paiement de la TVA et de droits de douane lors de l'acquisition de Produits auprès de Vendeurs situés en dehors de l'Union européenne.

Le VISIT.PAR s'engage à posséder une boîte aux lettres normalisée conforme aux recommandations des services postaux (dimension de la boîte aux lettres, indication des coordonnées des résidents, etc.).

Le VISIT.PAR s'interdit d'acquérir, par l'intermédiaire du Site, des Articles portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle (Articles contrefaits) ou à des réseaux de distribution sélective.

Le VISIT.PAR s'interdit à tout acte de vente, verbal ou écrit de par son statut de visiteur et non d'acheteur. S'il était avéré, prouvé que le VISIT.PAR s'adonne à des tentatives d'écoulement de pièces, de racolages auprès des vitrines des V.PRO sur le Site, PUCES-PRIVEES.COM se réserve le droit après 2 rappels de procéder à la radiation du compte de facto et sans remboursement de l'abonnement contracté.

3. Abonnements délivrés par PUCES-PRIVEES.COM

Puces-privées.com a convenu que pour tous les comptes V.PRO ou V.PAR qui ont créé une vitrine **avant l'ouverture du site**, soit avant le 20/12/2014 l'abonnement initial est offert selon les conditions suivantes :

- Comptes V.PRO : 3 mois offert en formule PREMIUM
- Comptes V.PAR : 1 mois offert sur l'abonnement réservé aux V.PAR

Après l'ouverture du site, soit après le 20/12/2014.

- Pour créer une Vitrine sur le site www.puces-privées.com et devenir V.PRO, il est nécessaire de créer un compte et de souscrire soit à un abonnement pour compte V.PRO (1 ou 6 ou 12 mois) renouvelable à la demande.

- Pour créer une Vitrine sur le site www.puces-privées.com et devenir V.PAR, il est nécessaire de s'identifier et de créer une vitrine dans l'espace backoffice réservé à cet effet. La création de vitrines pour les V.PAR est entièrement gratuite.

Le V.PRO ou le VISIT.PRO s'engage à payer via le système de paiement proposé par www.puces-privées.com la somme mentionnée sur le site toutes taxes comprises pour son abonnement dont la durée est liée à la typologie du compte.

- Le V.PRO s'abonne, sauf cas express et/ou promotionnels, pour une durée de 1 mois, 6 mois ou 12 mois. L'abonnement prend effet dès réception du règlement par puces-privées.com. Il est renouvelable sur simple paiement par le V.PRO à l'issue de la période initiale contractuelle.

- Le V.PAR crée une vitrine pour 90j maximum sur une année glissante.

- le VISIT.PRO s'abonne, sauf cas express et/ou promotionnels, pour une durée de 1 mois. L'abonnement prend effet dès réception du règlement par puces-privées.com. Il est renouvelable CHAQUE MOIS sur simple paiement par le VISIT.PRO. A noter que le VISIT.PRO peut décider de ne pas renseigner son SIRET et entrer sur le Site comme VISIT.PAR et donc gratuitement. Dans ce cas les comptes V.PAR et autres VISIT.PAR ne seront pas accessibles.

3.1 – Les abonnements et tarifs des vendeurs professionnels...Tarifs des vitrines.



Marchands, votre vitrine web personnalisable

**ABONNEMENTS ET TARIFS
VENDEURS PROFESSIONNELS**







(*) Abonnement PREMIUM :
valeur mensuelle pour un abonnement minimum de 12 mois en formule PREMIUM 1 règlement unique de 478,80 € ht. (39,90 ht x 12 = 478,80 € ht soit 574,56 € ttc)

(*) Abonnement BASIC :
Valeur mensuelle pour un abonnement minimum de 12 mois en formule BASIC 1 règlement unique de 358,80 € ht. (29,90 € ht x 12 = 358,80 € ht soit 430,56 € ttc)

Les «Options de Visibilité» à partir de 5,00€ ht/mois

- Mise en avant d'un objet dans l'espace site "sélection puces-privées". ● Je m'abonne à l'option "j'évalue votre bien".
- Mes articles ressortent prioritairement dans les suggestions aux visiteurs. ● J'apparais dans l'espace "top vitrine".

**Antiquaires, Brocanteurs, Galeristes, Décorateurs, Organisateur,
PUCES-PRIVEES.COM est fait pour vous !**



Organisateurs, préparez vos événements !

1 jeton = 1 événement créé et diffusé

Commandez vos jetons TARIFS DES PACKS

Packs	Jetons	Tarifs
Le Single	1 jeton	490 €
Le Coup double (payable en 2 fois sans frais)	2 jetons	880 €
Le Quintet (payable en 3 fois sans frais)	5 jetons	1725 €
Le Mensuel (payable en 4 fois sans frais)	12 jetons	2940 €
L'Hebdomadaire (payable en 12 fois sans frais)	52 jetons	5220 €

Puces-privées.com a développé un module événements dans le but de relayer sur sa plate-forme les événements professionnels en brocante et antiquités organisés en France et à l'étranger.

Les objectifs de ce module événements sont multiples:

- **Rassurer le particulier chineur** qui désire, en amont, s'assurer que la pièce qu'il recherche sera déballée le jour J ou bien, qui désire simplement découvrir en avant-première la marchandise qui sera déballée et ainsi repérer les marchands qu'il visitera en premier. **Ainsi il peut mieux anticiper le budget qu'il consacrera à l'événement.**
- **Permettre aux marchands de se mettre en avant, d'attirer le jour du déballage un maximum de public.** D'afficher des pièces exceptionnelles qui donneront envie d'être découvertes le jour J de l'événement terrain. Le marchand **aura aussi la possibilité de rédiger pour l'événement un texte de présentation** en indiquant son numéro de stand et toutes autres informations utiles.
- **Apporter aux organisateurs un outil novateur, performant, à forte visibilité.** Permettre à l'organisateur de toucher un plus grand nombre de marchands en apportant à ces derniers une **offre valorisante qui cette fois va bien au-delà de la seule location d'un stand !** Permettre **d'augmenter sensiblement la fréquentation sur le terrain** en touchant un public de passionnés (particuliers ou pros) qui sera séduit sur le web et qui sera prêt à se déplacer.

Attention ! **Deux règles essentielles sont à observer par les organisateurs et les marchands.**

1) Les pièces qui seront présentées dans la « vitrine événement », et donc en avant-première, devront être des pièces qui seront effectivement déballées le jour de l'événement terrain. C'est la raison pour laquelle la vitrine web sera consultable par les public PRO ou PARTICULIERS seulement 15 jours avant le début de l'événement terrain.

2) les marchands qui participent à un événement web PP s'engagent à participer également à ce même événement terrain.

4 2 Règles et participation

L'accès à l'espace événement est accessible aux utilisateurs **ayant créé un compte sur puces-privées.com**

- **La création d'un événement sur la plate-forme puces-privées.com est réservée aux seuls comptes V.PRO ou VISIT.PRO** professionnels du secteur de la vente de biens d'occasion, code statistique INSEE 47.79Z (ex NAF 525ZB) dûment inscrit en tant que tel et remplissant ses obligations légales déclaratives et fiscales vis à vis des administrations françaises.
- L'événement web créé par un organisateur **est obligatoirement associé à un événement terrain** que ce dernier organise également. L'organisateur atteste qu'il dispose de **toutes les autorisations nécessaires** à la mise en œuvre de l'événement terrain. Puces-privées.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'annulation de l'événement terrain par l'organisateur.
- Pour créer un événement web le compte organisateur V.PRO ou VISIT.PRO s'abonne à un pack événements proposé par Puces-privées.com et renseigne son espace « backoffice

organisateur », outil d'aide à la création de son événement. Une fois créé, toutes les informations présentes seront modérées puis validées par Pucés-privées.com.

- **La participation en tant que vendeur** aux événements créés par les organisateurs habilités est réservée aux comptes V.PRO (déjà vendeur sur la plateforme pucés-privées.com) et V.PRO.EVENT (professionnels vendeurs occasionnels sur événements).

Pour cela les comptes V.PRO ou V.PRO.EVENT renseignent leurs espaces «back-office marchand» qui permettra de déclarer des pièces (nombre illimité) dans la vitrine événement. La vitrine événement sera un espace consultable par tous les comptes dans une période définie par l'organisateur et précédant l'événement terrain. Il est entendu que les pièces présentées dans la vitrine événement sont des pièces qui devront être disponibles et réellement présentées le jour de l'événement terrain. C'est la raison pour laquelle il a été décidé que les vitrines événements seront visibles (en fonction des événements organisés) comme suit :

- Événement « brocante ou antiquités » : vitrine ouverte entre J-15 et J (inclus) de la clôture de l'événement terrain.
- Événement hebdomadaire : vitrine ouverte en permanence.
- Événement braderie Pucés-privées.com : ouverture de la vitrine le jour J
- Journées enchères : une programmation sur 3 séquences sera offerte à l'organisateur.

Du...jj/mm/yy.....aujj/mm/yy.....deheures àheures

La participation en tant que chineur aux modules événements pucés-privées.com est réservée à l'ensemble des comptes chineurs ou vendeurs particuliers ou professionnels.

4 3 Tarifs des packs événements

Puces-privées.com facture directement la société organisatrice et propose 5 formules d'abonnements.

Les tarifs seront présentés en tableau (comme pour les tarifs vendeur), accompagnés d'un bouton « Choisir » :

Les jetons événements peuvent être contractés selon 5 packs dénommés ci-dessous en fonction des besoins des organisateurs : (au sein de chaque pack, il y aura des jetons événement)

- Pack 1 jeton: tarif de 490 € - Nom du pack : « **single** »
- Pack 2 jetons : tarif de 880 € (payable en 2 fois) - Nom du pack : « **coup double** »
- Pack 5 jetons: tarif de 1715 € (payable en 3 fois) – Nom du pack : « **quintet** »
- Pack 12 jetons : tarif de 2940 € (payable en 4 fois) - Nom du pack : « **mensuel** »
- Pack 52 jetons : tarif de 5200 € (payable en 12 fois) – Nom du pack : « **hebdomadaire** »
- Chaque pack a une durée d'un an après souscription et paiement. Chaque pack souscrit disposera d'un numéro d'identification unique et délivré automatiquement après paiement.

- Les jetons événement au sein d'un même pack ont tous la même date de début et de fin de validité.

- Il ne sera pas possible à l'organisateur de modifier les dates de l'événement terrain (après validation du bandeau événement) sans une nouvelle validation finale par puces-privées.com.

5 Résiliation des abonnements

5.1 Résiliation des modules événements

A tout moment les comptes « organisateurs », pourront résilier leur abonnement et ce trois mois avant la fin effective de la dernière période déclarée. Pour cela ils devront envoyer un courrier simple à l'adresse suivante en précisant les raisons de la résiliation.

Puces-privées.com

21, rue Alphonse de Seynes

30900 Nîmes

En cas de résiliation ne respectant pas le délai incompressible de 90j puces-privées.com sera en droit de facturer la reconduction de l'abonnement du pack événement aux mêmes conditions que précédemment facturées.

5.2 Résiliation des vitrines de vente

Le V.PRO ou VISIT.PRO pourra à tout moment demander l'arrêt du contrat et la suspension de son abonnement par simple mail adressé à info@puces-privées.com. Il ne pourra être demandé aucun remboursement d'abonnement sur la période couvrant la fin de la période contractuelle.

Le V.PAR pourra sur simple mail à info@puces-privées.com demande l'arrêt de diffusion de sa vitrine avant les 90j (sur une année glissante) réservés à la diffusion des pièces. Son compte basculera alors automatiquement en VISIT.PAR.

Le V.PRO accepte qu'en cas de désabonnement la vitrine ne soit plus accessible sur le site. Toutefois, les produits pourraient toujours être référencés, notamment sur les moteurs de recherche.

Le V.PAR accepte qu'en cas d'arrêt de diffusion la vitrine ne soit plus accessible sur le site. Toutefois, les produits pourraient toujours être référencés, notamment sur les moteurs de recherche.

Le VISIT.PRO accepte qu'en cas de désabonnement le compte soit désactivé. Il sera toutefois possible au compte VISIT.PRO de s'identifier sans saisie du siret et d'accéder en tant que VISIT.PAR sur le site. Dans ce cas les comptes V.PAR et VISIT.PAR ne seront plus accessibles.

6 Droit de rétractation

La réglementation applicable aux ventes et aux achats sur internet ou à distance ont été modifiées par la « loi Hamon », publiée au Journal officiel du 18 mars 2014 (loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation) qui renforce les droits des clients qui achètent sur des sites de commerce en ligne.

Le droit de rétractation est une possibilité reconnue aux particuliers de revenir sur leur consentement exprimé lors de la conclusion du contrat et qui leur permet de retourner un bien commandé sans justification.

Le délai de 14 jours francs est le délai légal minimum pour l'achat d'un produit soldé, d'occasion ou déstocké.

Or, puces-privées.com ne vend pas directement de produits mais délivre, après acceptation et accord du consommateur une prestation de service dont l'exécution débute avant la fin du délai de rétractation. Le service prend effet après validation du compte SIRET PRO ou du compte SIRET PRO et du contenu de la vitrine.

La prestation de service délivrée par puces-privées.com au travers de ses abonnements présente donc une exclusion aux dispositions de la nouvelle loi de finance Hamon. Le consommateur ne pourra donc prétendre à aucun remboursement dès lors que puces-privées.com valide les abonnements des comptes V.PRO ou V.PRO.EVENT et VISIT.PRO et délivre les prestations liées à ces dits abonnements.

A noter que pour les comptes PROFESSIONNELS la validation des abonnements inclue la validation des contenus de la vitrine (V.PRO ou V.PRO.EVENT ou V.PRO.EVE) et du siret des professionnels (V.PRO et V.et VISIT.PRO)

A noter que pour les comptes V.PAR la création gratuite des vitrines n'exclut nullement la validation des vitrines.

7 Droits et obligations du site

Le site met à la disposition du V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR des moyens techniques (base de données, visibilité, outils techniques ...) afin que ce dernier puisse valoriser son offre sur Internet.

Afin d'assurer une cohésion d'ensemble et une offre cohérente, le site se réserve le droit de supprimer toute vitrine ne rentrant pas dans le champ d'action du site. Toute suppression de vitrine sera communiquée au V.PRO ou V.PAR.

De plus, le site se réserve le droit de radier, après relance restée infructueuse, tout V.PRO ou V.PAR qui ne respecterait pas la mise à jour de sa base de vitrine telle que mentionnée à l'article 4.

En aucun cas, le site n'est intermédiaire aux ventes réalisées par le V.PRO ou V.PAR, et ne peut donc être considéré comme partie prenante aux transactions réalisées par le V.PRO ou V.PAR.

8 Publication sur Internet

Les parties conviennent que le contrat est formé dès la réception du paiement

Le V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte contenu dans ces annonces et dans la présentation de son entreprise dans l'annuaire. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à ces parutions.

La vitrine et la carte de visite du V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR sont publiées sous la responsabilité exclusive du V.PRO ou V.PAR.

Le V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR certifie que sa vitrine est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, le V.PRO ou V.PAR relève le site, ses sous-traitants et fournisseurs, de toutes responsabilités, et les garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec la diffusion de sa vitrine et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation de la présente disposition.

Sans préjudice de l'application de la précédente clause, et sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence du contenu des vitrines, le site se réserve le droit de modifier supprimer ou refuser à tout moment une vitrine internet pour tout motif légitime, et notamment des éléments de texte (mots, expressions, phrases...etc.), photos ou images, qui lui semblerait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, susceptible de troubler ou choquer les lecteurs, ou présentant un caractère injurieux ou diffamatoire.

9 Durée du contrat

La souscription du droit d'entrée et l'ensemble des prestations liées à ce droit sont conclus pour la durée telle que mentionnée sur le bon de commande et/ou la facture.

10 – Évolution de la réglementation

En cas de modification ou d'évolution de la législation française, celle-ci est immédiatement applicable.

Si la modification de cette législation avait pour but de rendre impossible l'exécution du contrat par l'une des parties, celle-ci doit le faire savoir à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où cette législation aurait pour conséquence d'interdire la parution du document publicitaire sur Internet, rendant la prestation impossible, le contrat sera résilié, sans aucune indemnité entre les parties.

11 – Modalités de facturation et de paiement

L'ensemble des tarifs de puces-privées.com est exprimé sur le bon de commande, en euros, hors taxes pour les V.PRO et VISIT.PRO. La TVA n'est pas applicable à ce jour.

Le règlement se fait selon les modalités prévues sur l'offre de service.

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt sans formalité préalable à compter de ladite échéance et jusqu'à paiement intégral, à un taux minimum égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal pour l'année en cours, sans excéder les limites prévues par la loi.

12- Propriété intellectuelle

12-1 Droit d'auteur

À l'exception des informations, photographies, produits et services publiés par les vendeurs, tous les éléments présents sur le site sont la propriété exclusive de Puces-privées.com. L'ensemble des éléments constituant le site Puces-privées.com (textes, illustrations, photographies, bases de données et œuvres protégées diverses...) ainsi que le site lui-même, relèvent des législations françaises et sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et plus généralement par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

En conséquence, vous vous engagez, sans accord préalable écrit du site, ne pas :

- reproduire à des fins commerciales ou non tout ou partie du contenu et éléments présents sur le site.
- intégrer tout ou partie du contenu du site dans un site tiers, à des fins commerciales ou non
- utiliser tout moyen informatique (robot, logiciel...) permettant de récupérer, d'aspirer ou d'indexer tout ou partie du contenu et des bases de données constituées du site.

- copier les informations sur des supports de toute nature permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

Toute utilisation non expressément autorisée d'éléments du site entraînerait une violation des droits d'auteur et constituerait une contrefaçon.

12-2 Marques commerciales déposées

Les marques déposées, noms de produits et noms ou logos de sociétés figurant sur Pucés-privées.com appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Le fait de faire référence à des produits, services, ou autres informations en citant un nom commercial, une enseigne, un fabricant, un fournisseur ou autre ne constitue pas et n'implique pas une acceptation, un parrainage, un partenariat ou une recommandation de la part de Pucés-privées.com.

13 – Liens hypertexte

13-1 Liens à partir du site Pucés-privées.com

Le site Pucés-privées.com peut contenir des liens hypertextes vers des sites tiers. Ces liens sont fournis à simple titre de complément d'information. Pucés-privées.com n'exerce aucun contrôle sur ces sites et décline toute responsabilité quant à l'accès, au contenu ou à l'utilisation de ces sites, ainsi qu'aux dommages pouvant résulter de la consultation des informations présentes sur ces sites. La décision d'activer ces liens relève de la pleine et entière responsabilité de l'internaute. Pucés-privées.com se réserve le droit de supprimer à tout moment un lien hypertexte s'il lui paraît que le lien établi avec le site est de nature à porter atteinte à ses intérêts.

13-2 Liens vers le site Pucés-privées.com

Tout lien vers Pucés-privées.com doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Pucés-privées.com se réserve le droit de mettre fin à une autorisation à tout moment s'il lui paraît que le lien établi avec le site est de nature à porter atteinte à ses intérêts.

14- Protection des données personnelles

14-1 Collectes des données

Pucés-privées.com ne commercialise, n'échange ou ne loue les données personnelles de ses utilisateurs à des tiers. Pucés-privées.com ne collecte les données personnelles des utilisateurs que dans le cadre du bon

fonctionnement du site et dans le but d'informer les utilisateurs qui se sont abonnés à sa lettre d'information.

14-2 Droit d'accès

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », Pucés-privées.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L) sous le numéro de déclaration : 1816705

Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Ce droit peut être exercé par courrier postal ou courrier électronique (email) auprès de :

Adresse :

Eltyweb

15 bis rue principale

30220 CALVISSON

Mail : julien@eltyweb.fr

14-3 Cookies

Nous vous informons que des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sont enregistrées au moyen de « cookies », à l'exclusion toutefois de toute information permettant de vous identifier. Si vous ne souhaitez pas accepter de cookies, vous pouvez configurer votre navigateur afin de les refuser. Veuillez cependant noter qu'en refusant les cookies, votre utilisation du site et des services proposés pourront s'en trouver limités.

15 Responsabilités

Pucés-privées.com décline toute responsabilité :

- en cas d'interruption du service pour des opérations de maintenance techniques ou d'actualisation.
- en cas d'impossibilité momentanée d'accès au site Pucés-privées.com (et/ou aux sites lui étant liés) en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;
- en cas de dommages directs ou indirects causés à l'utilisateur, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu, de l'accès, ou de l'utilisation du site Pucés-privées.com (et/ou des sites qui lui sont liés)
- en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite du site Pucés-privées.com. L'utilisateur du site est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler. L'utilisateur renonce également à exercer tout recours contre Pucés-privées.com dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite du site.
- en cas de perte par le membre de son identifiant et/ou de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.
- Ni le V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR, d'une part, ni le VISIT.PRO, ni le site, ses sous-traitants ou fournisseurs, d'autre part, ne pourra être tenu pour responsable de tout retard, inexécution ou autre manquement à ses obligations au titre des présentes qui résulterait, directement ou indirectement, d'un événement échappant à son contrôle raisonnable, et n'aurait pas pu être évité à l'aide de mesures de précaution, solutions de remplacement ou autres moyens commercialement raisonnables.
- Ni le V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR, d'une part, ni le VISIT.PRO, ni le site, ses sous-traitants ou fournisseurs, d'autre part, ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, liés à des destructions de matériels, aux attaques ou au piratage informatiques, à la privation, à la suppression ou à l'interdiction, temporaire ou définitive, et

pour quelque cause que ce soit - dont les pannes ou indisponibilités inhérentes aux serveurs d'hébergement -, de l'accès au réseau Internet.

- Les textes et annonces publicitaires constituant la vitrine paraissent sous la seule responsabilité du V.PRO ou V.PRO.EVE ou V.PAR, le site étant déchargé de toute responsabilité. Le V.PRO ou V.PAR s'engage à indemniser la Régie de tout préjudice subi de ce chef et la garantit contre toute action fondée sur ces insertions.
- Le site exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du présent contrat, quand bien même le site en aurait été préalablement avisé, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du contrat.
- En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité du prestataire serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que le site pourrait être amené à verser au client ne pourra excéder le montant perçu par le site au titre du présent contrat et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Puces-privées.com se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre de tout utilisateur qui accéderait frauduleusement, à tout ou partie du système informatique et des données constituées du site Puces-privées.com

16- Attribution de juridiction – loi applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français et l'utilisateur, par son acceptation des présentes, donne irrévocablement compétence exclusive aux juridictions françaises. Les Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Nîmes seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'utilisation et de ventes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

17 – Assurances

L'éditeur du site est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Le V.PRO ou V.PRO.EVENT ou V.PAR doit réciproquement être assuré pour les conséquences de sa responsabilité civile envers la Régie, son personnel et ses sous-traitants éventuels.

18 – Force majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

19 – Dispositions générales

19.1. – Intégralité du contrat

Les parties reconnaissent que le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

19.2. – Modification du contrat

Aucun document postérieur, aucune modification du contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé par elles.

19.3. – Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

19.4. – Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

19.5 – Références

Le V.PRO ou V.PAR autorise le site à mentionner son nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects.

19.6 – Droit applicable et différends

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des présentes quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A défaut d'y parvenir dans un délai de trois (3) mois, le tribunal de Nîmes sera seul compétent même en cas d'appel en garantie ou

de pluralité de défendeurs, pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête. Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française qui détermine, au cas par cas, la loi applicable. En l'absence de toute disposition impérative contraire ou en présence d'un choix dans la détermination de la loi applicable, la loi française sera appliquée.